

DOSSIER DE PRESSE

Deux réunions publiques programmées les 29 et 30 octobre

Projets d'aménagement du village de Longoni et de zone d'activités économiques à Malamani



Contact presse :
elodie.chene@epfam.fr

Aménagement urbain et économique : deux réunions publiques programmées les 29 et 30 octobre



Deux projets d'aménagement, l'un à vocation urbaine à Longoni, l'autre à vocation économique à Malamani, feront l'objet de réunions publiques les 29 et 30 octobre. Une opportunité pour chacun de s'informer sur les opérations en cours de conception, et de donner son avis.

PARLONS AMENAGEMENT URBAIN AU NORD DE GRANDE-TERRE...

Un premier rendez-vous est donné vendredi 29 octobre à 14h au foyer de Longoni, pour une réunion publique relative au projet d'aménagement du village.

Cette réunion s'inscrit dans une phase règlementaire de concertation, préalable à la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC)*. En plus de ce temps d'échanges, le dispositif de concertation propose des permanences d'information sur le projet les mercredis jusqu'au 3 novembre, toujours au foyer de Longoni. Jusqu'au 6 novembre, une présentation du projet et un cahier de doléances sont à disposition du public à la mairie annexe de Majikavo-Koropa, à la communauté d'agglomération du Grand Nord de Mayotte (Bouyouni), à l'EPFAM (Cavani), et sur www.epfam.fr. Une adresse électronique est mise en place pour faire part de ses remarques (longoni@epfam.fr).

Le projet d'aménagement, fruit d'un partenariat entre l'EPFAM et la Commune de Koungou, se situe entre la rive gauche du mro oua Longoni et le futur lycée des métiers du bâtiment. Il prévoit la construction de logements, d'une école, de commerces et d'espaces publics (rues, places, parcs, traversées de la rivière...).

Les premiers travaux sont prévus pour septembre 2022, sur l'actuel terrain de sport.

...PUIS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU SUD

Samedi 30 octobre, direction le Sud de l'île, au pôle culturel de Chirongui, pour un temps de présentation et d'échanges autour de la future Zone d'activités économiques (ZAE)* de Malamani.

Lancée le 20 octobre pour une durée d'un mois, la concertation du public prend également la forme d'une présentation du projet à la mairie de Chirongui, à la Communauté de

communes du Sud (Bandrélé), à l'EPFAM, et sur www.epfam.fr. Des cahiers y sont disponibles pour recueillir les avis, aussi formulables par voie électronique (malamani@epfam.fr).

Le projet de ZAE, mené de concert par l'EPFAM et la Communauté de communes du Sud, regroupera des équipements publics (maison de l'artisanat d'ores et déjà en chantier, cuisine centrale pour la préparation des repas des écoles et dispensaires du Sud de Mayotte, déchetterie, station de traitement des eaux usées...) et 30 000 m² de terrains où les entreprises désireuses de venir s'y implanter pourront construire leurs locaux. Un des enjeux du projet est de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel du site (faune, flore, zones humides...).

Les travaux de viabilisation (création des voies d'accès, installation des réseaux, préparation des terrains) devraient débuter fin 2022.

INFORMATIONS PRATIQUES

Situation sanitaire oblige, les participants devront présenter un passe sanitaire valide et porter un masque pour accéder aux réunions publiques.

- ▶ Aménagement du village de Longoni : vendredi 29 octobre à 14h au foyer de Longoni
- ▶ Création d'une zone d'activités économiques à Malamani : samedi 30 octobre à 9h au Pôle culturel de Chirongui

Les 2 réunions publiques seront retransmises en direct sur la page Facebook de l'EPFAM <https://www.facebook.com/epfam976>. Les observations et questions pourront être formulées en commentaires.

Qu'est-ce qu'une ZAC ? Il s'agit d'une opération d'urbanisme de grande envergure. Procédure d'intérêts publics, elle permet de contrôler la cohérence d'ensemble d'un projet et de simplifier les opérations complexes (nombreux propriétaires fonciers, opérations mêlant habitat, commerces, équipements publics, espaces publics).

Qu'est-ce qu'une ZAE ? C'est un espace spécialement aménagé et équipé pour accueillir des entreprises, quels que soient leurs secteurs d'activités. Une ZAE permet de développer l'économie et de renforcer l'emploi sur le territoire où elle est implantée.

Pourquoi concerter ? Au-delà de leur caractère réglementaire dans le cadre des opérations d'aménagement du territoire, les concertations permettent d'affiner et nourrir les projets en phase de conception. Associer le plus grand nombre d'acteurs (habitants, salariés, porteurs de projets économiques...) aux temps de concertation, c'est garantir de voir sortir de terre des projets qui répondent à des besoins réels et précis, et qui prennent en compte l'intérêt général.